



UNIVERSITE DE CORSE PASQUALE PAOLI

Institut Universitaire de Santé

DOSSIER DE PRE- INSCRIPTION ANNEE 2014/2015

Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES)

Ce dossier devra être complété par tout candidat ne préparant pas son bac en 2013-14 dans l'académie de Corse

M
(Nom, Prénom, suivi du nom de jeune fille pour les femmes mariées)

né(e) le : / / à : Nationalité :

demeurant à :

Adresse de Juillet à Septembre :

Tél portable : (). Tél fixe : ().

*Adresse Electronique :

Niveau	Intitulé, Série	Etablissement, Académie	Mention	Année	Résultats
Baccalauréat					
Etudes post-baccalauréat					

Je soussigné (e), certifie l'exactitude des déclarations portées sur cette fiche pour l'année universitaire 2013/2014

Fait à le / /

(Signature)

Pièces à joindre impérativement

- Une lettre expliquant les raisons de la demande d'inscription.
- La photocopie du relevé de notes du baccalauréat ou diplôme équivalent.
- Les photocopies des relevés de notes et attestations de réussite de toutes les années universitaires suivies.
- Les photocopies des diplômes les plus élevés obtenus (les candidats titulaires d'un diplôme étranger doivent en fournir la traduction, certifiée conforme par un service culturel français).
- Une enveloppe format 16.1x11.4 affranchie au tarif lettre 20g, complétée à l'adresse du candidat.

Envoi du dossier

Le dossier, dûment complété et accompagné des pièces demandées, doit être envoyé

AVANT LE 11 Juillet 2014

A l'adresse suivante :

**UNIVERSITE DE CORSE
Institut Universitaire de Santé
Campus Grimaldi
B.P. 52
20250 CORTE**

Secrétariat de l'Institut

Tél. : 04 95 45 01 14

Télécopie : 04 95 45 01 54

IMPORTANT

- Le dossier sera examiné par la commission d'admission si et seulement si :
 - toutes les conditions nécessaires à l'inscription aux études envisagées sont remplies,
 - le dossier parvient à l'Institut Universitaire de Santé dans les délais réglementaires.
- La liste des pièces demandées n'est pas limitative et le candidat peut compléter sa demande par tous documents susceptibles d'éclairer l'Université de Corse sur la nature et le niveau de ses connaissances.
- L'autorisation d'inscription en Première Année Commune des Etudes de Santé n'est valable que pour l'année universitaire indiquée sur la décision et seulement pour l'établissement dont dépend la commission.
- Les décisions de la commission d'admission seront communiquées par courrier à partir du 21 juillet 2014.

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Proposition de la Commission :

Dossier retenu : autorisation d'inscription en PACES à l'université de Corse

Dossier incomplet :

.....
.....

Liste d'attente

.....
.....

Dossier non retenu :

.....
.....

Décision du Président de l'université de Corse :.....

Corte, le Juillet 2014

Le Président de l'université de Corse